

PRÉFET DES YVELINES

**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île de France
Unité départementale des Yvelines**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de
méthanisation de biodéchets par la société SEPUR sur la commune de
Thiverval-Grignon**

Par arrêté du 27 décembre 2018, une enquête publique d'une durée de 15 jours est organisée **du 2 février au 16 février 2019 inclus** sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société SEPUR, afin d'exploiter une installation de méthanisation de biodéchets, adjacente au local de transit de déchets dangereux diffus et à la déchetterie exploités par le pétitionnaire à Thiverval-Grignon (78850), Z.A. du Pont Cailloux, route des Nourrices.

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, bien que la société SEPUR ait été dispensée de cette obligation par décision du préfet de région du 12 avril 2018.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Enquetes-2019>

- sur support papier, à la mairie de Thiverval-Grignon, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public ;

- sur un poste informatique, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) – unité départementale des Yvelines (35 rue de Noailles à Versailles) aux jours et horaires d'ouverture du service au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Thiverval-Grignon. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie de Thiverval-Grignon, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur du 2 février au 16 février 2019 par courrier électronique à l'adresse suivante : driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture des Yvelines sus mentionné, dans les meilleurs délais.

Monsieur Jacques BERNARD-BOUSSIÈRES, ingénieur de l'École Centrale de Paris en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur recevra, à la mairie de Thiverval-Grignon, les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront aux dates et horaires suivants :

Le 2 février 2019 de 9h00 à 12h00

Le 16 février 2019 de 9h00 à 12h00

Le 9 février 2019 de 9h00 à 12h00

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à Monsieur Maxime VENOT, responsable I.C.P.E., Groupe SEPUR, tél. : 01 30 79 20 00 (au standard, demander M.Maxime Venot) .

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Thiverval-Grignon, à la DRIEE - UD78 et sur internet à l'adresse susmentionnée pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.